



Projet éolien des Sécherons

Première Réunion Publique

24 février 2026

Tara Hervé-Franchart – Cheffe de projets
Thomas Tenailleau – Responsable d'Agence

Cadre de la réunion publique

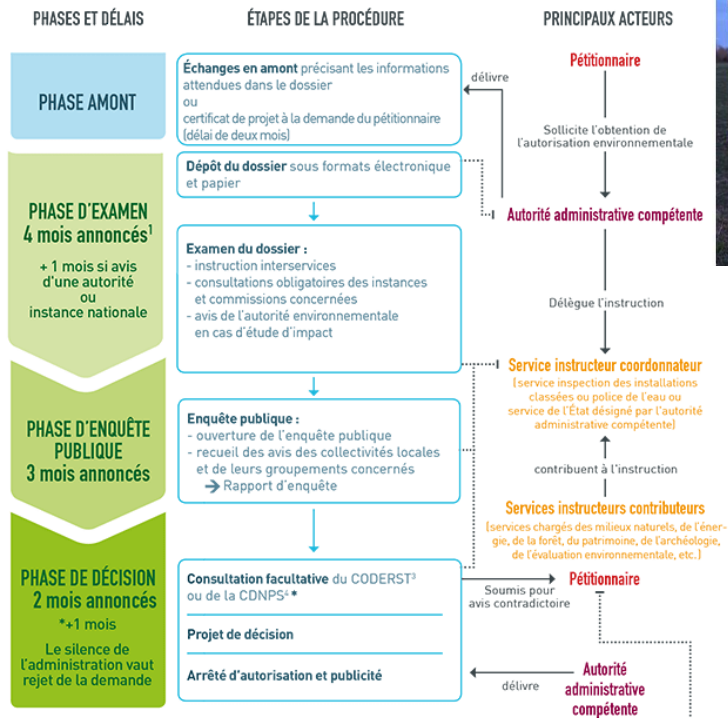
- Réunion publique d'ouverture obligatoire dans le cadre de la réforme par la loi « industrie verte »
- Durée de la réunion : 2h
 - 30 à 40 min de présentation
 - 1h20 à 1h30 d'échanges pour répondre aux questions
- Notez vos questions durant la présentation et nous y répondrons durant le temps d'échange
- Présentation enregistrée car nous devons faire un compte-rendu des échanges qui sera publié dans le cadre de la consultation du publique
- Feuille d'émargement à remplir

Cadre de la réunion publique

Procédure d'instruction avant le 22 octobre 2024

Procédure d'instruction réformée par la loi
« Industrie verte »

LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



OBJECTIF

Simplifier la procédure d'autorisation environnementale afin d'accélérer le développement des projets sur le territoire.
"Simplifier et accélérer, tout en sanctuarisant notre exigence environnementale"

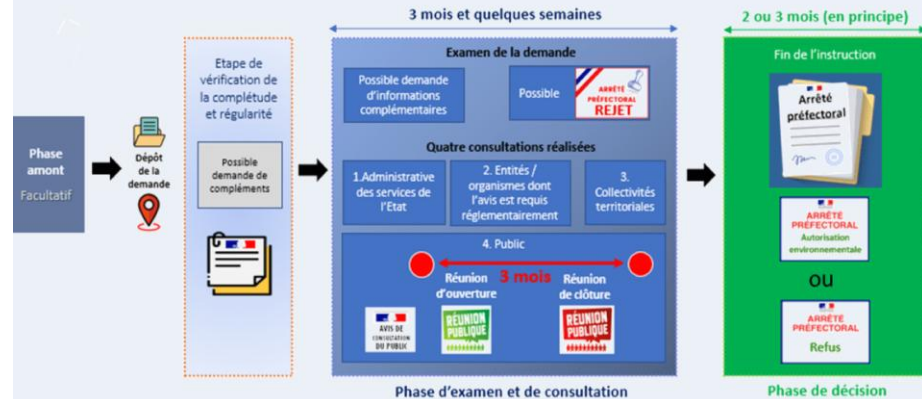
APPLICATION

Pour tout nouveau dossier déposé à partir du 22 octobre 2024

⚠ Pour les dossiers en cours d'instruction : la précédente procédure s'applique.

⚠ Pour les dossiers avec une ou deux demandes de compléments en cours de réponse par le porteur : la précédente procédure s'applique. Le porteur peut choisir de retirer son dossier et de le déposer en tant que nouveau dossier pour être soumis à la nouvelle procédure, après discussion avec le service instructeur.

Principales étapes de l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale



SOMMAIRE



01

Présentation de VALOREM

02

Le développement d'un projet éolien

03

Localisation du projet

04

Historique

05

Présentation de la synthèse des études

06

Définition de l'implantation des éoliennes et présentation des photomontages

07

Enjeux socio-économiques et coût prévisionnel

L'ÉNERGIE
D'AGIR



Présentation de VALOREM

Présentation de VALOREM

Fondée en 1994, VALOREM est une des sociétés pionnières dans l'émergence du développement des EnR en France.

VALOREM est un des derniers bureaux d'études producteurs EnR encore indépendant.

2 filiales spécialisées



VALOREM

Développement
de projet



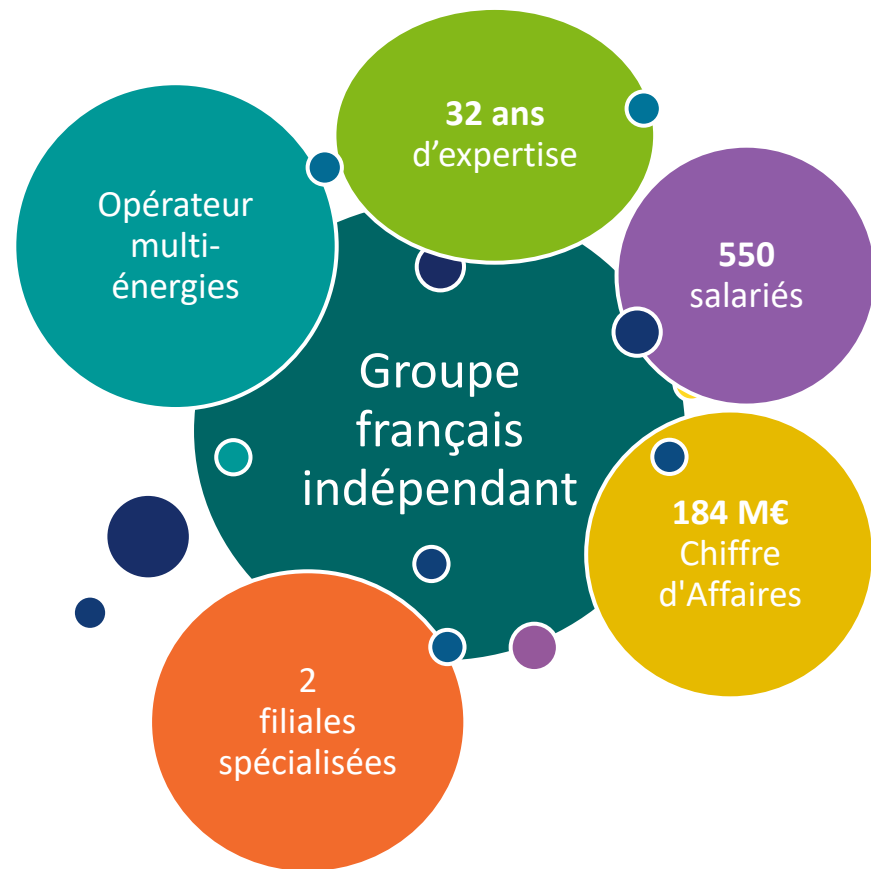
VALREA

Transport,
Construction &
Logistique



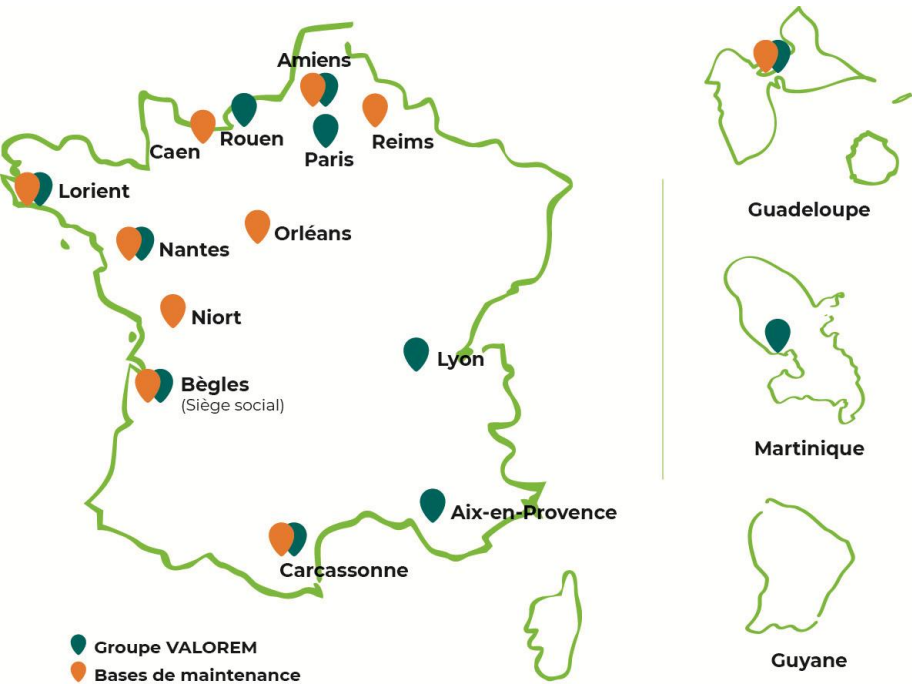
VALEMO

Exploitation &
Maintenance

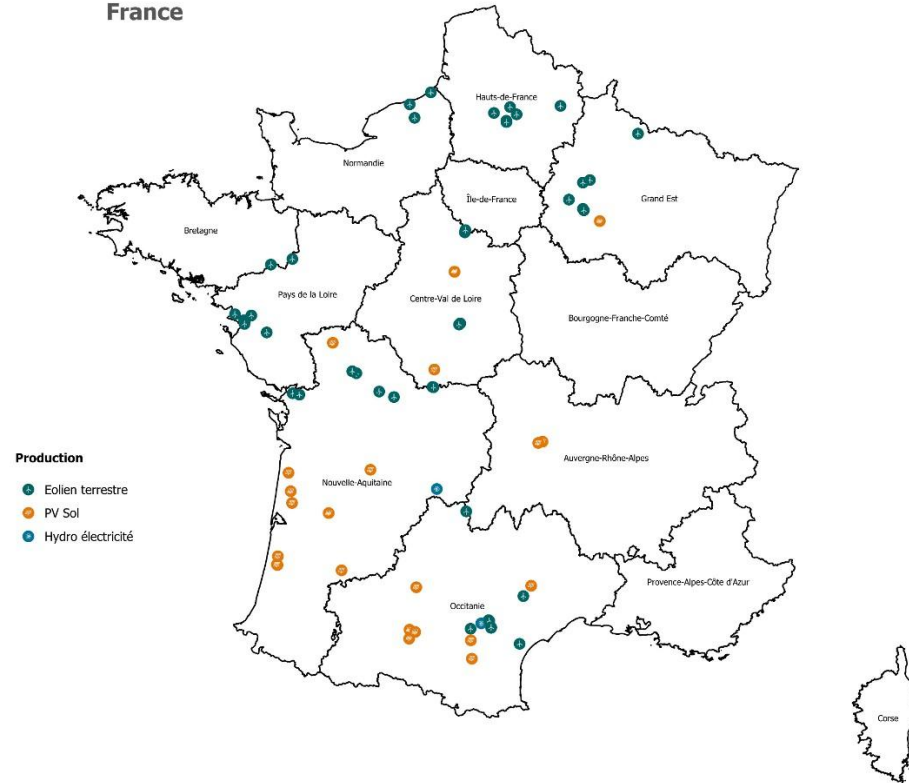


PHOTOVOLTAÏQUE
HYDROELECTRICITE
MARINE SOLUTIONS

Présentation de VALOREM



Références VALOREM France



L'ÉNERGIE
D'AGIR



**Le développement d'un
projet éolien**



Contexte Mondial :

Le protocole de Kyoto en 1997 qui a permis de définir les objectifs et les moyens de la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques en fixant des objectifs aux 40 pays les plus industrialisés qui devaient collectivement **réduire leurs émissions d'au moins 5 % sur la période 2008-2012 par rapport à 1990**. Notons que ce protocole n'a été ratifié qu'en 2005.

Les accords de Paris adoptés par 195 pays en décembre 2015 qui constituent le **tout premier accord universel sur le climat juridiquement contraignant**. L'objectif principal vise, sur le long terme à contenir l'élévation de la température de la planète nettement **en dessous de 2°C** par rapport aux niveaux préindustriels.

Contexte Européen :

Adopté lors du Conseil européen du 12 décembre 2008, puis révisé en 2014, le **paquet Energie-climat** doit permettre à l'Union Européenne d'atteindre, d'ici 2030 les objectifs suivants :

- **Réduire de 40% de réduction des émissions de gaz** à effet de serre par rapport à 1990 ;
- **Atteindre 27% d'énergies renouvelables** dans le mix énergétique ;
- **Réaliser 27 % d'économies d'énergie**.

Le seul objectif contraignant est celui de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les économies d'énergie et la part des énergies renouvelables ne constituent pas d'objectifs contraignants, mais permettent de poser les bases d'une politique européenne volontariste de l'énergie.

Pourquoi développer les Energies Renouvelables



Contexte National :

Suite aux **lois Grenelle 1 & 2** qui ont introduits les premiers objectifs de développement des Energies renouvelables, **la loi relative à la transition Energétique pour la croissance verte** a été adoptée le 17 août 2015. Cette loi va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique. L'énergie éolienne doit contribuer à l'accomplissement des objectifs de cette loi.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



-40% d'émissions
de gaz à effet de serre
en 2030 par rapport
à 1990



-30% de consommation
d'énergies fossiles
en 2030 par rapport
à 2012



Porter la part des énergies
renouvelables à **32%** de
la consommation finale
d'énergie en 2030 et à **40%**
de la production d'électricité



Réduire la consommation
énergétique finale
de **50% en 2050**
par rapport à 2012



-50% de déchets
mis en décharge
à l'horizon 2025



Diversifier la production
d'électricité et baisser
à **50%** la part du nucléaire
à l'horizon 2025



Pourquoi développer les Energies Renouvelables

Contexte National :

La Programmation Pluriannuel de l'Energie 3 adopté en février 2026 fixe un cap clair : accroître la production énergétique décarbonée notamment électrique (entre 650 et 693 TWh en 2035, contre 544 TWh en 2025) et réduire la consommation d'énergies fossiles (environ 330 TWh en 2035 contre 900 TWh en 2023).

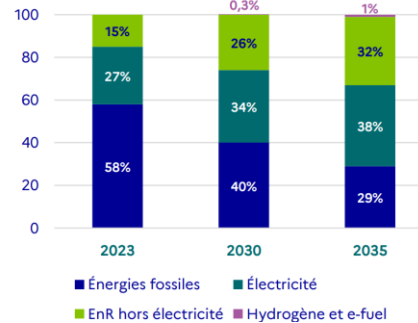
Cette augmentation permettra d'inverser la tendance actuelle, passant de 60 % d'énergies fossiles dans la consommation à 60 % d'énergie décarbonée d'ici 2030, et 70 % en 2035.

La PPE3 dessine une trajectoire fondée sur un bouquet énergétique diversifié, combinant production électrique de différentes sources (nucléaire, hydroélectricité, éolien en mer et terrestre, photovoltaïque), électrification des usages et développement de substituts bas carbone aux énergies fossiles (réseaux de chaleur, biométhane, biocarburants, hydrogène), afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz).

Les objectifs par filière à horizon 2035

		2023	2030	2035
Filières électriques	PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DÉCARBONÉE ¹	458 TWh	585 TWh	Entre 650 et 693 TWh
	PRODUCTION NUCLÉAIRE	56 réacteurs 320,4 TWh	57 réacteurs en service 380 TWh (Cible haute à 420 TWh)	
	PHOTOVOLTAÏQUE	19,3 GW ² 22,7 TWh	48 GW ~59 TWh	55 – 80 GW ~67 – 98 TWh
	ÉOLIEN TERRESTRE	21,9 GW ³ 48,7 TWh	31 GW ~68 TWh	35 – 40 GW ~80 – 91 TWh
	ÉOLIEN EN MER	0,84 GW ⁴ 1,9 TWh	3,6 GW ~14 TWh	15 GW ⁵ ~59 TWh
	HYDRO-ÉLECTRICITÉ	25,9 GW (avec STEP) ⁶ 54,2 TWh ⁷	26,3 GW (avec STEP) ~54 TWh ⁷	28,7 GW (avec STEP) ⁸ ~54TWh
Filières non électriques	CHALEUR ET FROID RENOUEVABLES ET DE RÉCUPÉRATION	172 TWh chaleur ⁹ 1 TWh froid livré par les réseaux	297 TWh chaleur 2 TWh froid livré par les réseaux	328-421 TWh chaleur 2,5 – 3 TWh froid livré par les réseaux
	BIOMÉTHANE injecté dans les réseaux de gaz naturel (objectifs en TWh PCS)	9 TWh	44 TWh*	47 – 82 TWh
	BIOCARBURANTS dans le transport	38 TWh dans le transport	55 TWh dans le transport	70 – 90 TWh (transport et hors transport)
	HYDROGÈNE (capacité d'électrolyse installée)	0 GW	Jusqu'à 4,5 GW (9-19 TWh pci)	Jusqu'à 8 GW (16-40 TWh pci)

Accroître les énergies décarbonées et diminuer la part des énergies fossiles, fortement émettrices de carbone

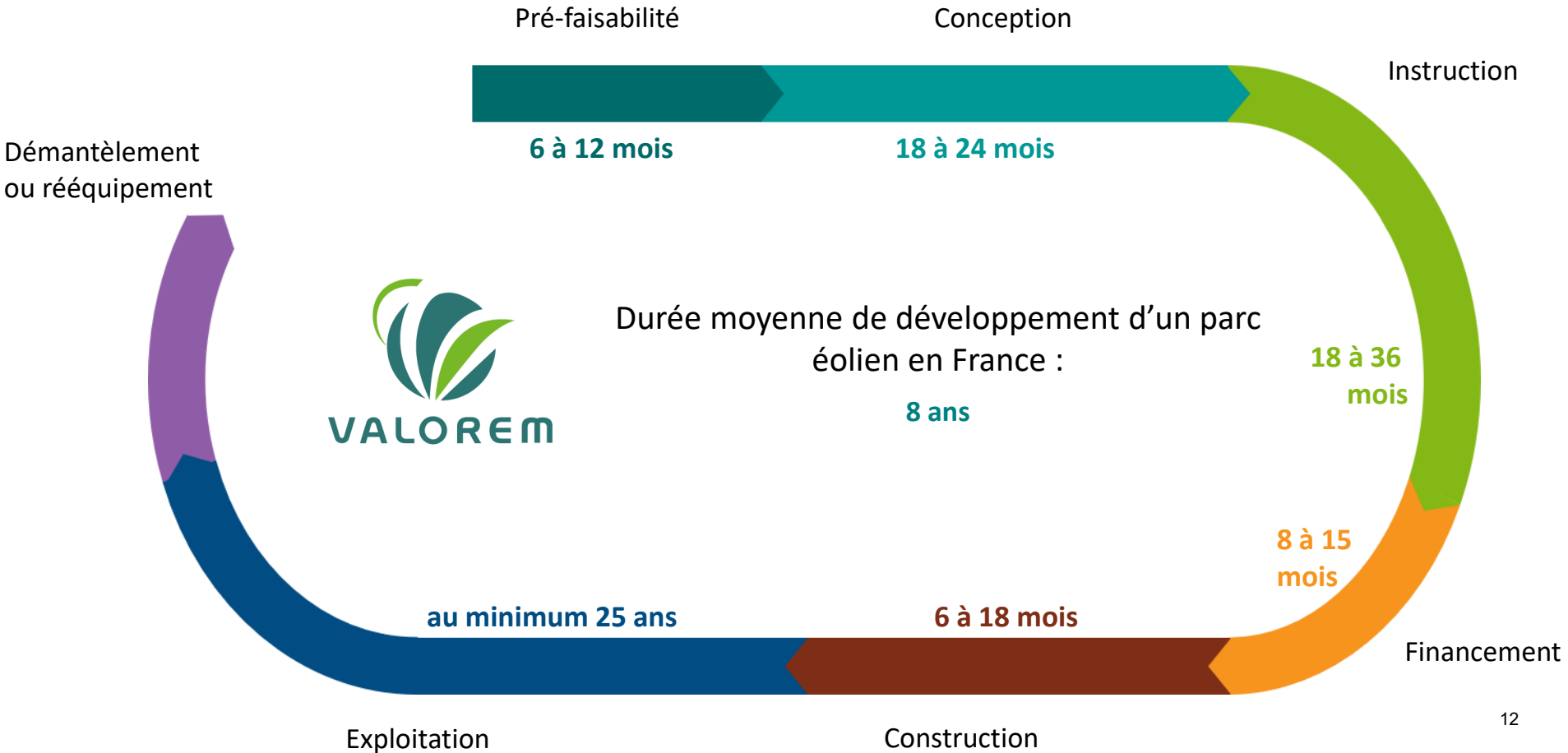


Il est essentiel de réduire le poids des énergies fossiles dans notre bouquet énergétique.

En 2023, nous consommons près de **60% d'énergie finale fossile**

Notre objectif est de n'en consommer plus que **40% en 2030**

Les étapes d'un projet éolien

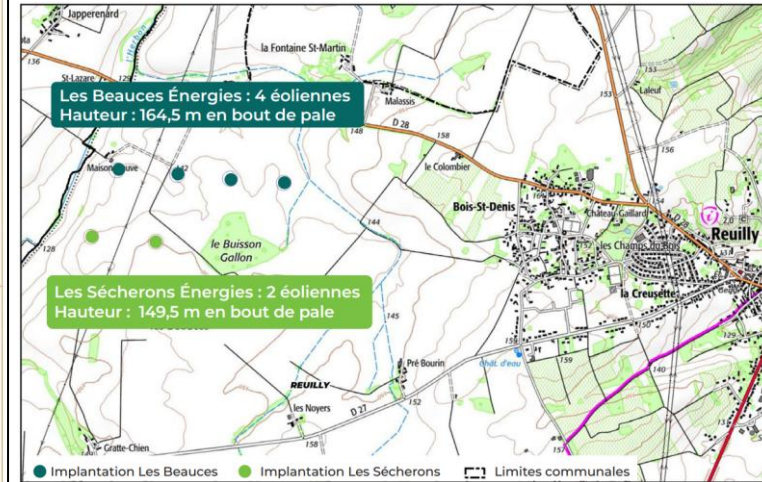
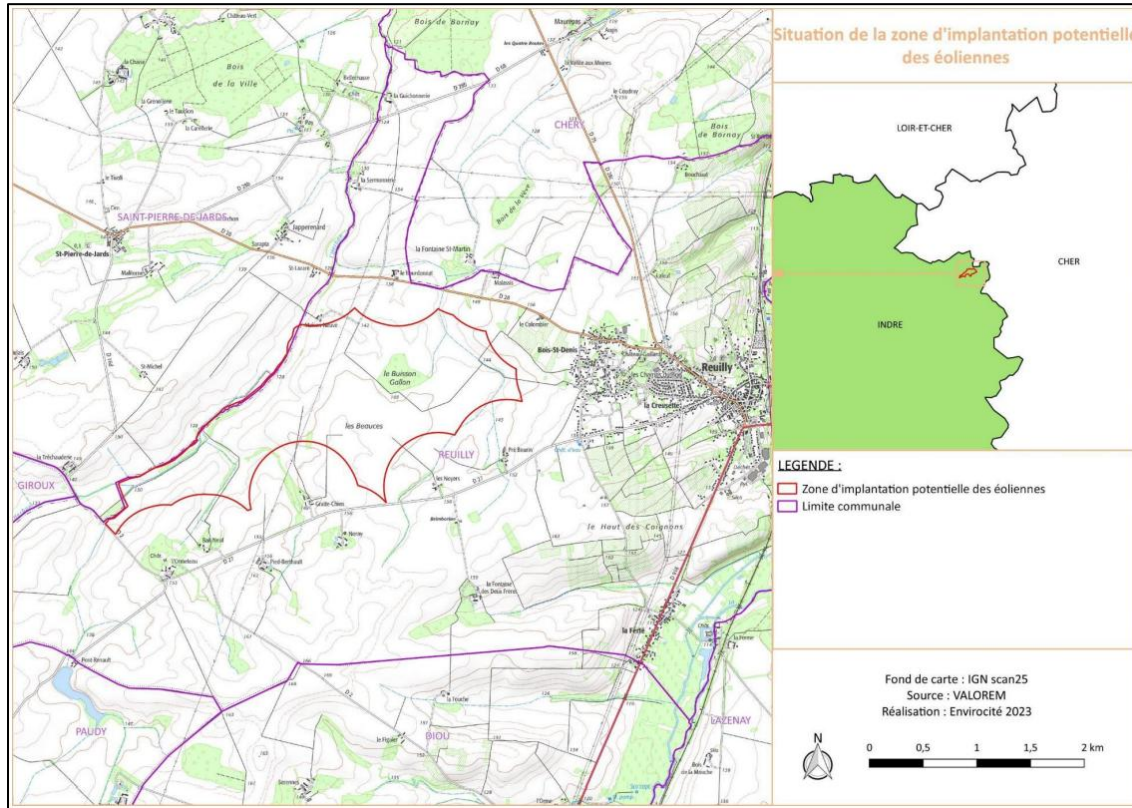


L'ÉNERGIE
D'AGIR



Localisation du projet

Localisation du projet



L'ÉNERGIE D'AGIR



Historique



Septembre 2012 : Premiers contacts avec les élus de Reuilly pris dans le cadre du projet de Reuilly et Diou Énergies pour lequel nous avons obtenu les autorisations en 2017, le parc est en exploitation depuis 2020 ;

Juillet 2018 : Accord de la mairie pour lancer la mission foncière auprès des propriétaires et exploitants agricoles ;

Décembre 2018 : Lancement de la mission foncière sur la zone d'implantation potentielle ;

Décembre 2019 : Lancement des études environnementales ;

Mars 2020 : Lancement des études paysagères ;

Octobre 2022 : Rencontre avec Monsieur Le Maire dans le but de faire un point d'avancement sur le projet et envisager un passage en Conseil Municipal.

Novembre 2022 : Délibération favorable du Conseil Municipal de Reuilly ;

Mars 2023 : Mise en place d'un sodar pour mesurer le vent sur la zone d'étude ;

Avril 2023 : Réunion de coordination avec les bureaux d'études ;

Avril 2023 : Lancement d'une consultation auprès de l'Armée pour 6 éoliennes* ;

Avril – Mai 2023 : Installation de sonomètres au niveau des habitations limitrophes à la zone d'étude pour la réalisation de l'étude acoustique ;

Juin 2023 : Retour favorable de l'armée pour l'implantation de 4 éoliennes à 164,5 mètres hauteur totale ;

13 Novembre 2023 : Délibération favorable du Conseil Municipal de Reuilly pour l'usage des chemins communaux ;

Décembre 2023 : Dépôt de l'Autorisation Environnementale des BEAUCES Energies pour 4 éoliennes ;

Janvier 2024 : Nouvelle consultation auprès de l'Armée pour 2 éoliennes repositionnées avec les coordonnées du logiciel de l'Armée ;

Mars 2024 : Retour favorable de l'Armée pour les 2 éoliennes des SECHERONS ;

Juin 2024 : Nouvelle décision favorable du conseil municipal pour les 2 éoliennes supplémentaires des SECHERONS Energies ;



Juillet 2024 : Parution d'une lettre d'information dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune ;

Décembre 2024 : Dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale pour 2 éoliennes d'une hauteur maximale de 149,5 mètres ;

Janvier – Février 2025 : Enquête Publique du projet Les BEAUCES Energies ;

Juin 2025 : Demande de compléments des SECHERONS Energies ;

Septembre 2025 : Réponse à la demande de compléments des SECHERONS Energies ;

Octobre 2025 : Arrêté d'autorisation environnementale pour les BEAUCES Energies ;

Janvier 2026 : Purge de l'arrêté d'autorisation environnementale pour les BEAUCES Energies ;

Janvier 2026 : Avis d'ouverture de consultation public pour le projet éolien des SECHERONS Energies ;

Février 2026 : Rencontre de la commission d'enquête et début de la consultation du public le 23 février jusqu'au 23 mai

→ *Deux réunions publiques seront assurées par la commission à la salle des fêtes de Reuilly :*

- *Le Mardi 24 février 2026 de 18h00 à 20h00*
- *Le Lundi 18 mai 2026 de 18h00 à 20h00*

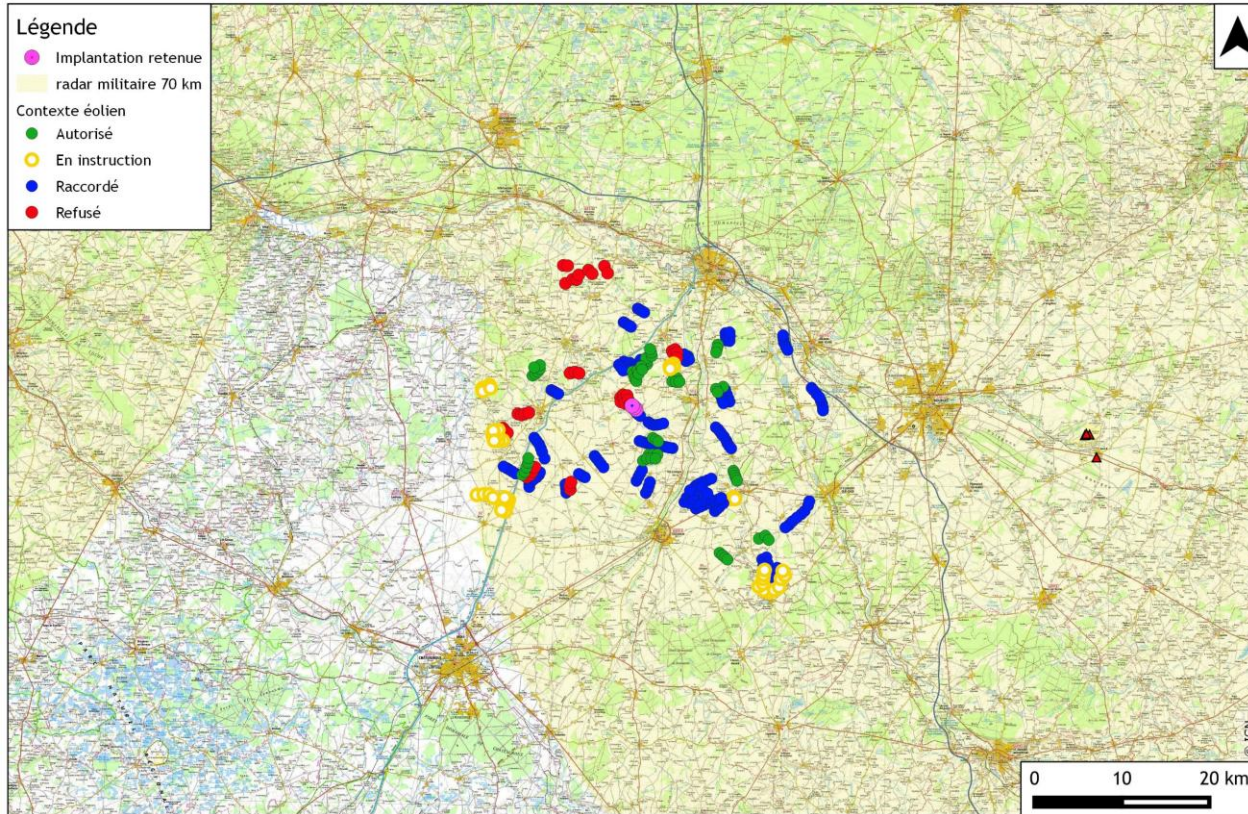
→ *Deux permanences seront assurées par la commission à la mairie de Reuilly :*

- *Le Samedi 7 mars 2026 de 9h00 à 12h00*
- *Le Mardi 28 avril 2026 de 14h00 à 17h00*



Historique

*Séparation des deux projets : quelles raisons ?



Avril 2023 : Lancement d'une consultation auprès de l'Armée pour 6 éoliennes ;

Juin 2023 : Retour favorable de l'armée pour l'implantation de 4 éoliennes à 164,5 mètres hauteur totale (projet des BEAUCES) ;

Décembre 2023 : Dépôt de la demande d'autorisation environnementale des BEAUCES ;
Rencontre avec les services de l'Armée

Lors de cette rencontre, nos interlocuteurs nous ont indiqué disposer de leurs propres données d'implantation des éoliennes, qui peuvent donc différer de celles de la DREAL. Nous avons ainsi constaté des écarts de quelques mètres entre les données réelles transmises par la DREAL et celles utilisées par l'Armée.

Janvier 2024 : préconsultation de l'armée avec une nouvelle implantation à 149,5 m pour 2 éoliennes préalablement refusées dans le cadre du projet des BEAUCES ;

Mars 2024 : Retour positif de l'armée pour les 2 éoliennes, lancement du projet d'extension des SECHERONS ;

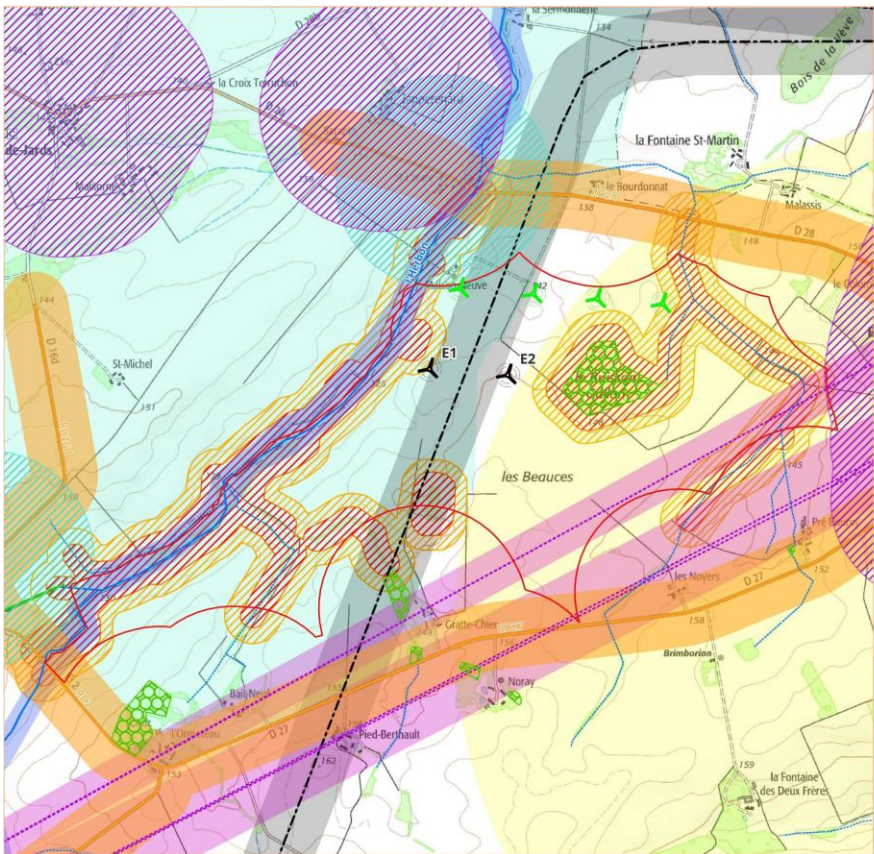
L'ÉNERGIE D'AGIR



Présentation de la synthèse des études

Milieus physiques et humains

Milieu humain et physique



La synthèse des enjeux et sensibilités et la VARIANTE 3 d'implantation des éoliennes

LEGENDE :

- Zone d'implantation potentielle des éoliennes
- Eolienne de la variante 3
- Eolienne du projet des Beauces (en instruction)
- Route départementale
- Recul aux routes départementales
- Ligne électrique HTB 225 kV
- Recul à la ligne électrique HTB 225 kV
- Faisceau hertzien (Ministère de la Défense)
- Recul aux faisceaux hertziens (servitudes d'utilité publique)
- Recul de 2,5 km à la piste ULM
- Haie à préserver
- Espace boisé classé (EBC)
- Recul de 500 m aux zones urbanisables à destination d'habitation
- Recul de 500 m aux bâtiments susceptibles de changer de destination
- Risque inondation cours d'eau ou nappe
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau temporaire
- Sensibilité forte pour la faune et la flore
- Sensibilité modérée pour la faune et la flore
- Projet de périmètre éloigné de protection de captage du Luard

EnvirOCité

Fond de carte : IGN scan 25
 Source : BRGM, CD36, ANFR, RTE, DGAC, PLUi, Calidris, Atlasante
 Réalisation : Envirocité 2024

ÉLÉMENTS	ENJEU
Vallée de l'Herbon avec risque inondation et pollution de cours d'eau.	FORT
Écoulements temporaires et risque de débordement de nappe.	MODÉRÉ
Seuil de 2,5 ha pour l'EPA et la compensation agricole dans l'Indre.	MODÉRÉ
Contrainte armée liée au radars d'Avord ?	FORT
Éoliennes limitées à 339 m NGF en bout de pale par la DGAC.	FORT
Partie est de la ZIP à moins de 2,5 km de la base ULM de Reuilly.	FORT
Faisceaux hertziens exploités par le Ministère de la Défense.	TRÈS FORT
Recul d'une hauteur totale aux routes départementales.	MODÉRÉ
Recul d'une hauteur totale à la ligne électrique HTB.	FORT
Espaces boisés classés (EBC).	TRÈS FORT
Secteur situé à moins de 500 m d'une zone urbanisable destinée à l'habitation.	TRÈS FORT

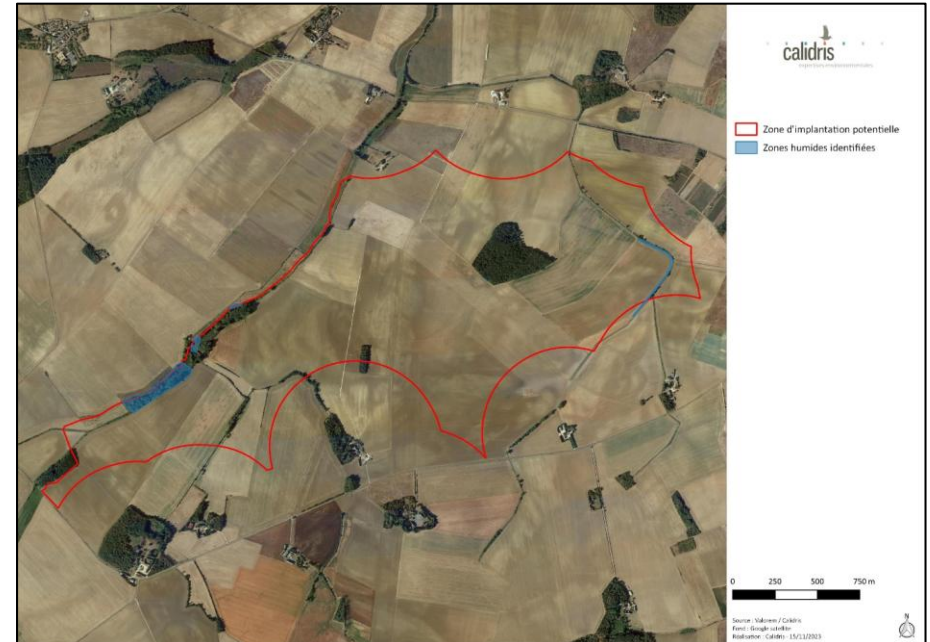
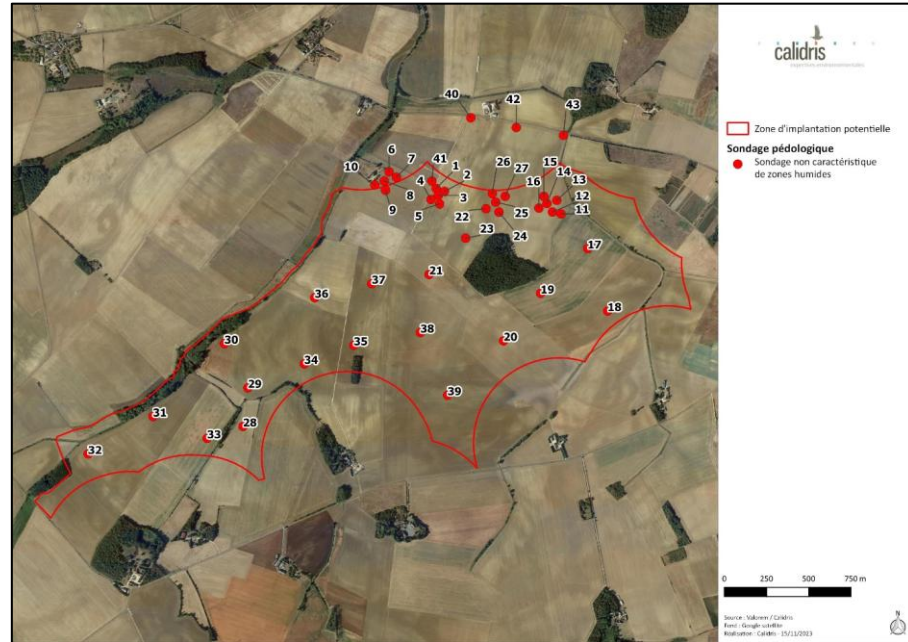
L'ÉNERGIE D'AGIR



Présentation de la synthèse des études

Etude environnementale

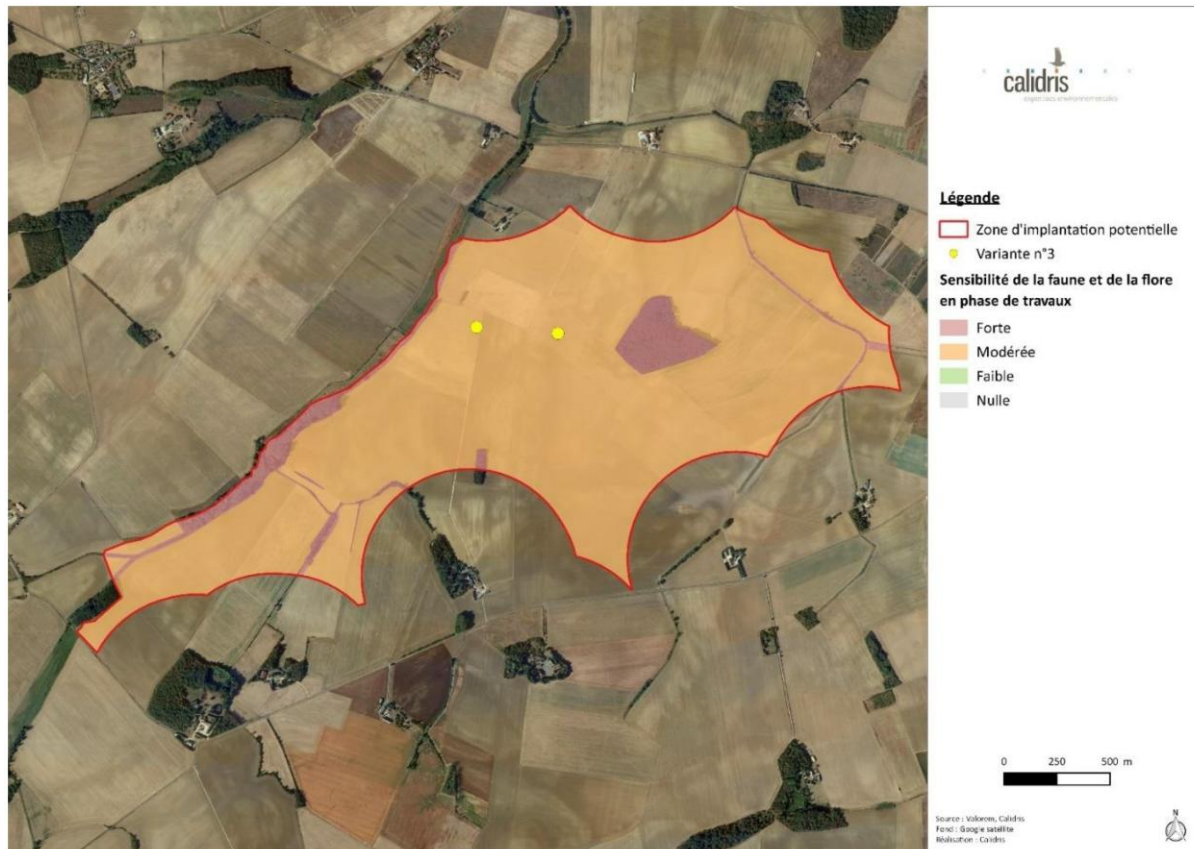
Environnement - Enjeux zones humides



- Absence de zones humides sur la base du critère pédologique au droit des sondages réalisés.
- Présence ponctuelle d'habitats avec une flore caractéristiques de zones humides dans le vallon de l'Herbon et aux abords immédiats d'un cours d'eau temporaire = prairie humide eutrophe, phragmitaie et saulaie.



- Absence d'espèce floristique protégée inventoriée ;
- Absence d'habitat patrimonial recensé ;
- Enjeu modéré pour les cours d'eau permanents et temporaires lié à la présence potentielle du Pigamon jaune (bien que non observé lors des prospections).



Avifaune hivernante :

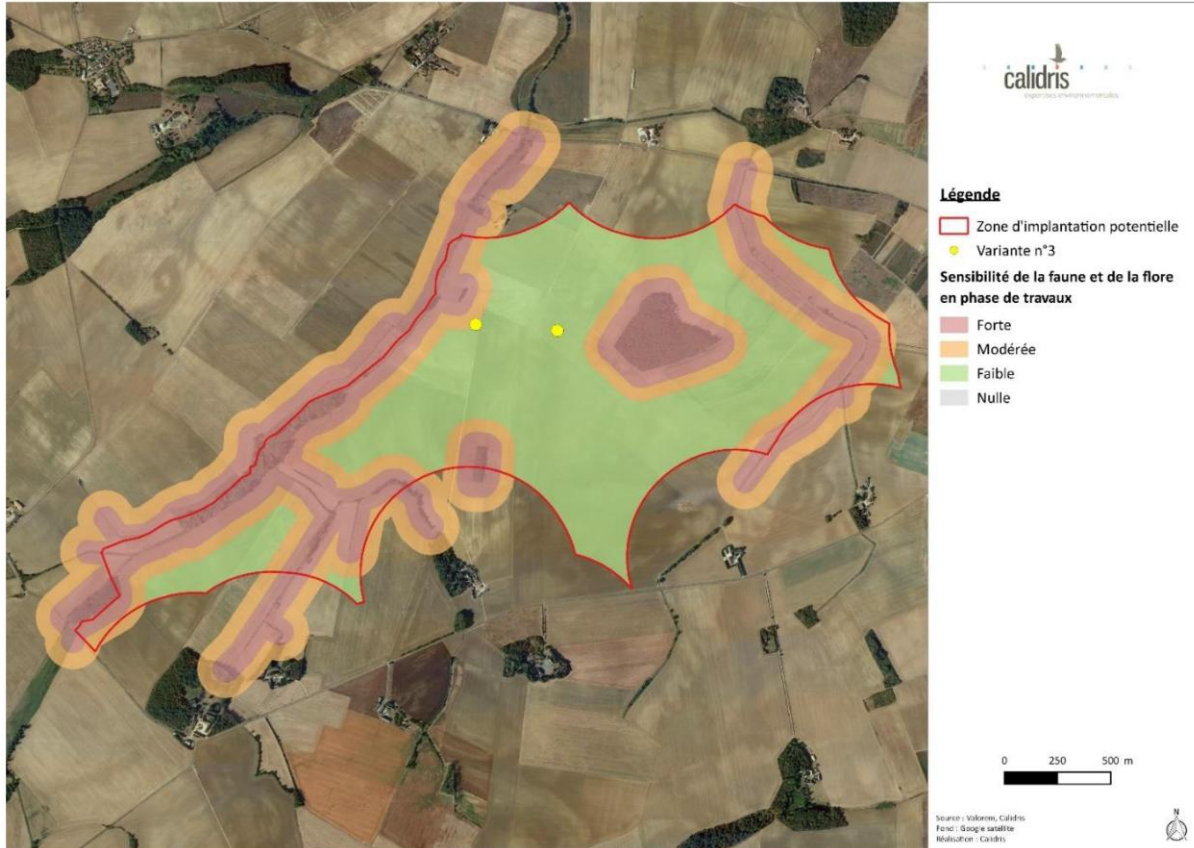
- Absence de rassemblement notable de limicole (Vanneau, Pluviers).

Avifaune en migration :

- Présence de 214 grues cendrées en migration active selon un front diffus au début du printemps ;
- Peu d'espèces patrimoniales en migration automnale ;
- Absence de couloir de migration observé sur le site, passage des individus sur un front large et diffus.

Avifaune nicheuse :

- Principaux enjeux liés au vallon de l'Herbon, au boisement central et aux fossés/haies avec la nidification de passereaux (Bruant jaune, Linotte mélodieuse...);
- Enjeux limités sur les parcelles cultivées (Œdicnème au sud-ouest, alimentation ponctuelle du Busard St Martin).



- Potentialités de gîtes liés aux boisements, à une haie de vieux frênes et aux fermes alentours ;
- Principaux enjeux chiroptérologiques recensés sur :
 - les secteurs boisés et leurs lisières ;
 - Les haies, notamment la haie de vieux frênes au sud ;
 - Le vallon de l'Herbon.
- Enjeux secondaires liés à une activité relictuelle de Noctules communes/Leisler, notamment sur les zones ouvertes de culture.

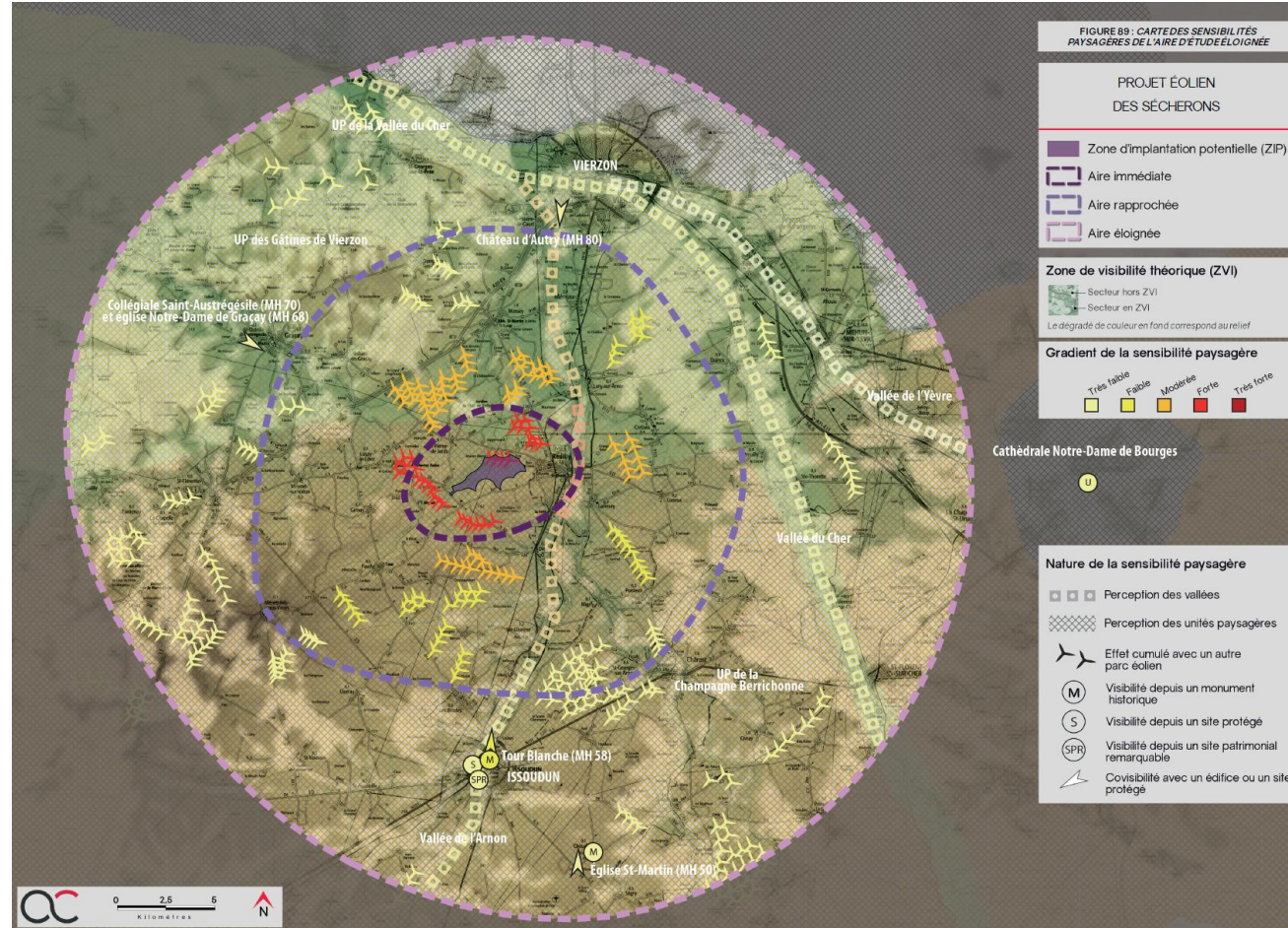
L'ÉNERGIE D'AGIR



Présentation de la synthèse des études

Etude paysagère

Paysage - Carte de synthèse des sensibilités de l'aire éloignée



Aire d'étude éloignée concernée par les UP de la Champagne Berrichonne, des Gâtines de Vierzon et de la vallée du Cher ;

Contexte éolien dense avec zone favorable à l'échelle régionale, ZIP au centre de cet ensemble éolien = logique de densification ;

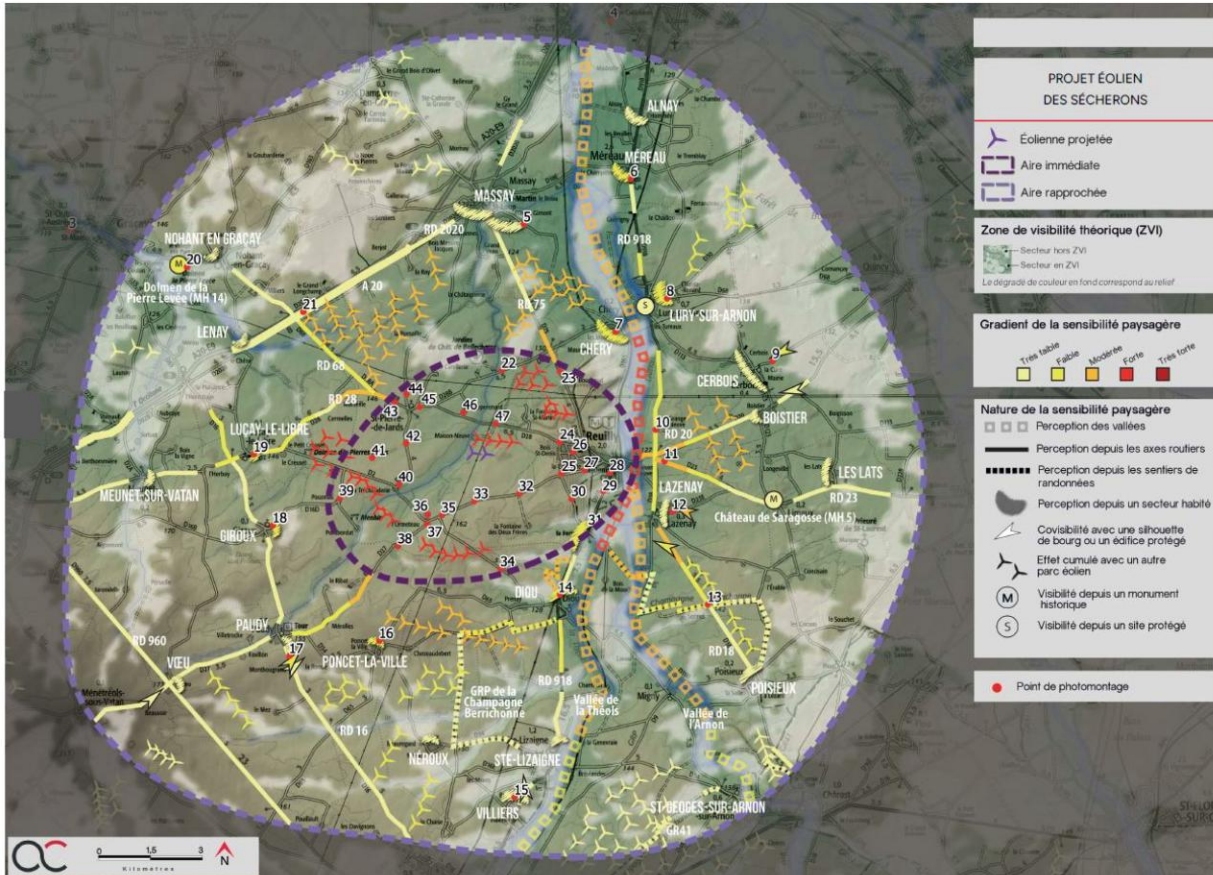
Sensibilités limitées à l'échelle de l'aire éloignée :

- Visibilité faible depuis la Tour Blanche d'Issoudun ;
- Covisibilité très faible avec le château d'Autry, l'église St-Martin et la collégiale Saint-Austrégésile de Gracay.

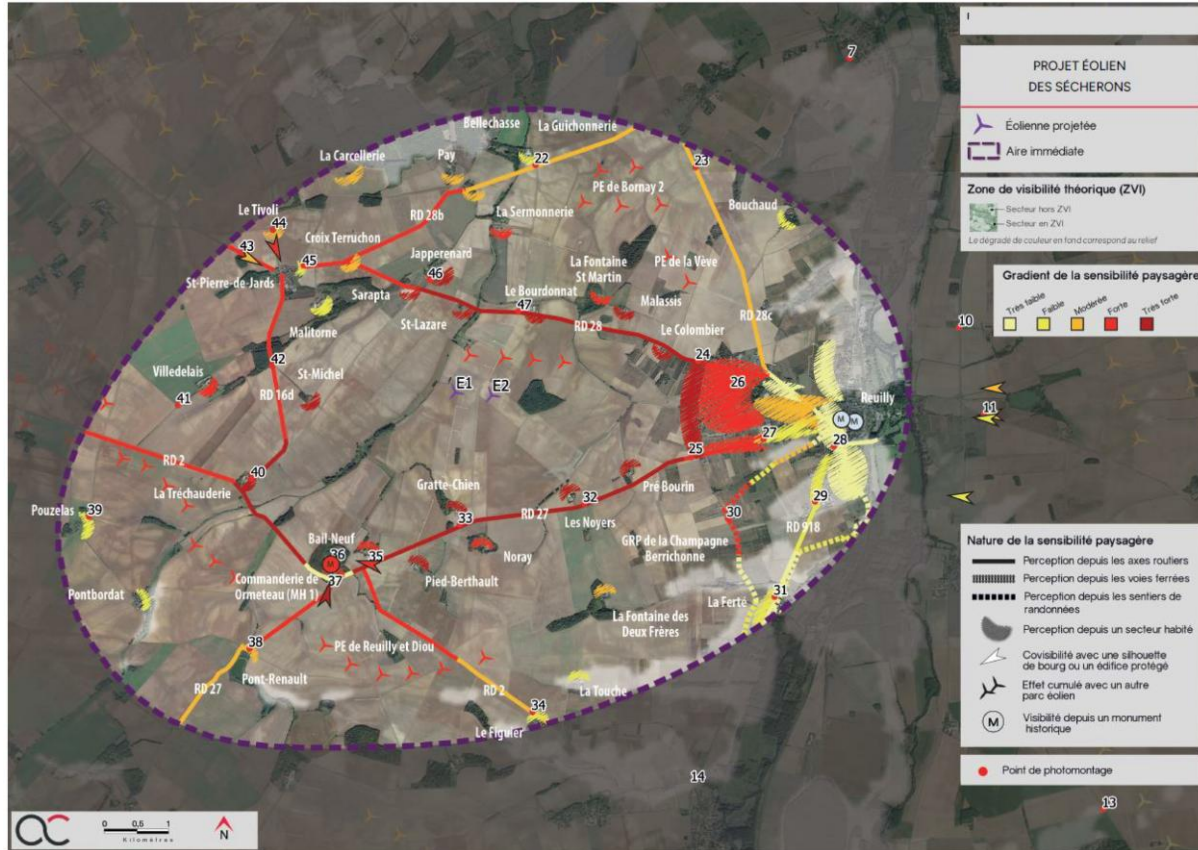
Paysage - Carte de synthèse des sensibilités de l'aire rapprochée



- Sensibilité modérée à forte pour la vallée de l'Arnon sur l'aire d'étude rapprochée ;
- Sensibilités paysagères liées à :
 - Visibilité modérée depuis les axes routiers ;
 - Visibilités faibles depuis les franges des bourgs de Giroux, Luçay-le-Libre, Lury-sur-Arnon, Chéry, La Ferté ;
 - Covisibilités faibles avec les bourgs de Cerbois, Paudy et modérée avec le bourg de Lazenay ;
 - Sensibilité modérée depuis le GRP Champagne Berrichonne ;
 - Sensibilité faible depuis le Dolmen de la Pierre Levée.



Paysage - Carte de synthèse des sensibilités de l'aire immédiate



- Sensibilités paysagères liées à :
 - Visibilité modérée à très forte depuis les axes routiers (RD28, RD27, RD2...);
 - Visibilité forte à très forte depuis les lieux de vie proches et la frange ouest du bourg de Reuilly ;
 - Covisibilité avec les bourgs de Reuilly et Saint-Pierre-de-Jards ;
 - Sensibilité faible à forte depuis le GRP Champagne Berrichonne ;
 - Covisibilité potentielle avec la commanderie de l'Ormeteau;
- Prise en compte du contexte éolien proche (parcs Bormay 2, Reuilly et Diou, projet de la Vève) + projet en instruction des Beauces

L'ÉNERGIE D'AGIR

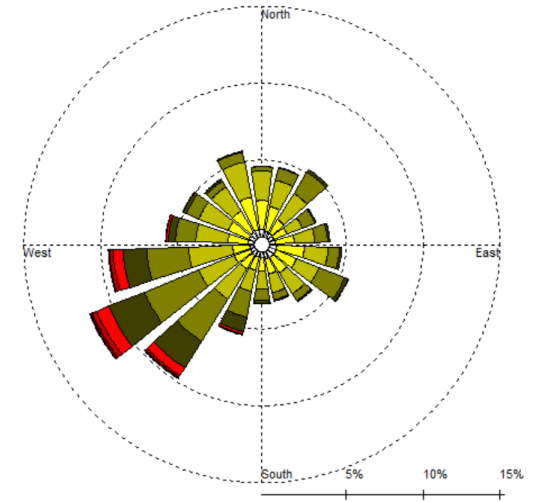
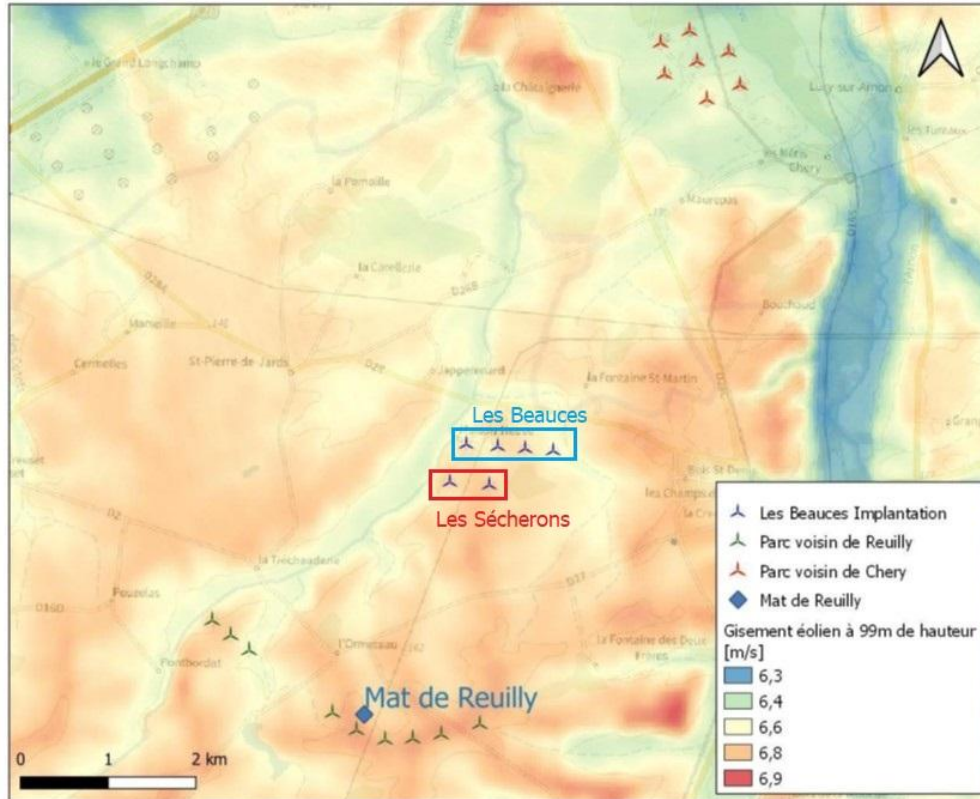


Présentation de la synthèse des études Gisement et acoustique

Gisement



Campagne de mesure du mât de Reuilly du 21/01/2015 au 18/04/2016.

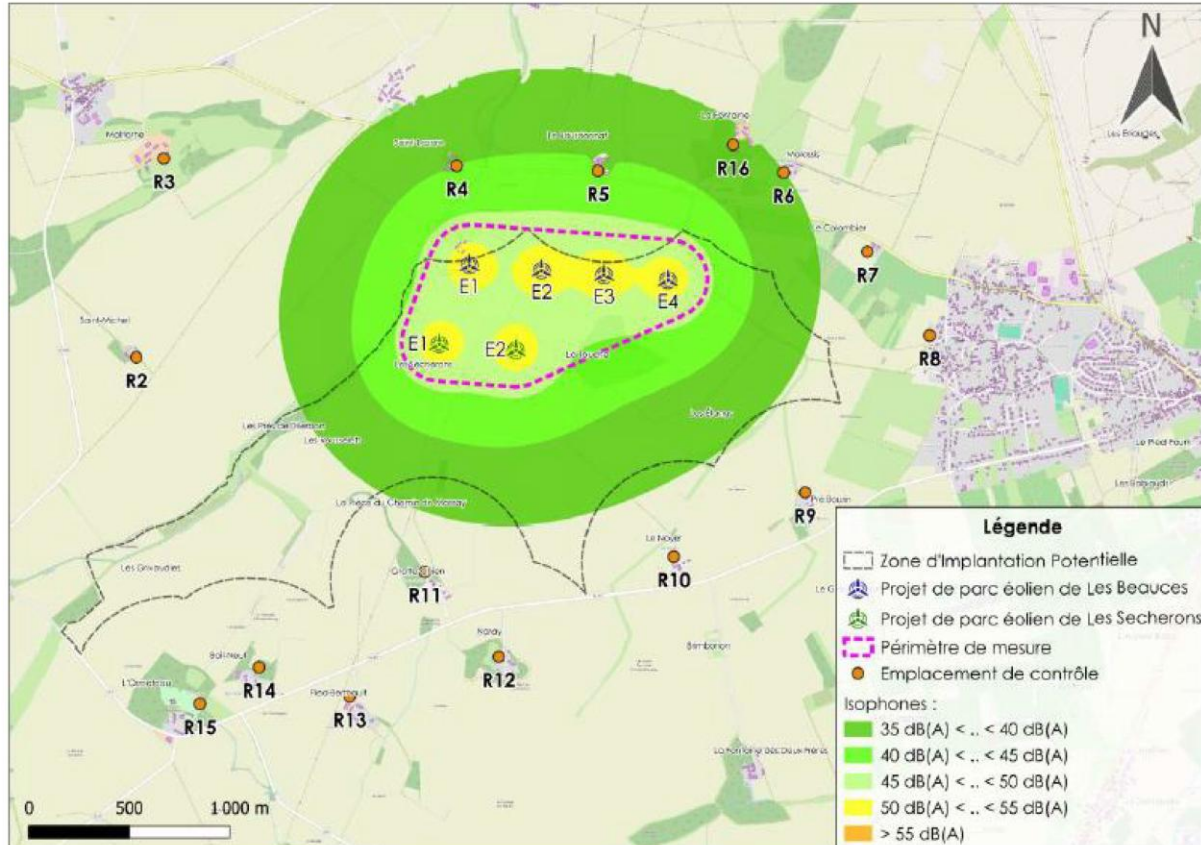


- Mât de Reuilly à 3,5 km au Sud-Est de la ZIP
- Vitesse homogène à 6.6 m/s à 100 m

Installation sur le site d'un sodar le 27/03/2023 pour une durée d'un an afin de confirmer la robustesse des données historiques du parc de Reuilly et Diou.

Acoustique

L'étude acoustique a été réalisée par le bureau d'études Echo Acoustique durant 1 mois, sur 15 points de mesures/calculs tout autour de la zone du projet, entre le 11 avril et le 9 mai 2023.



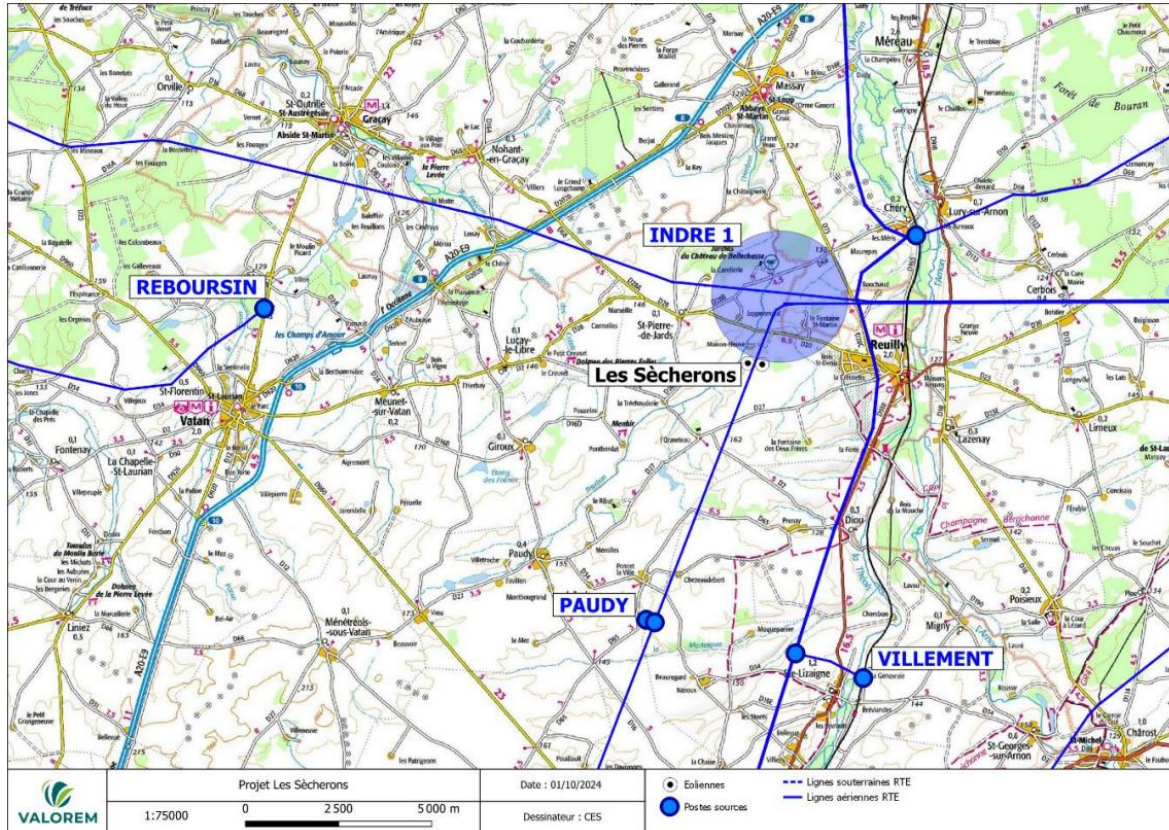
L'ÉNERGIE
D'AGIR



Présentation de la synthèse des études

Etude électrique

Raccordement électrique - Postes sources environnants



Capacité et aménagements prévus :

INDRE 1 (révision)

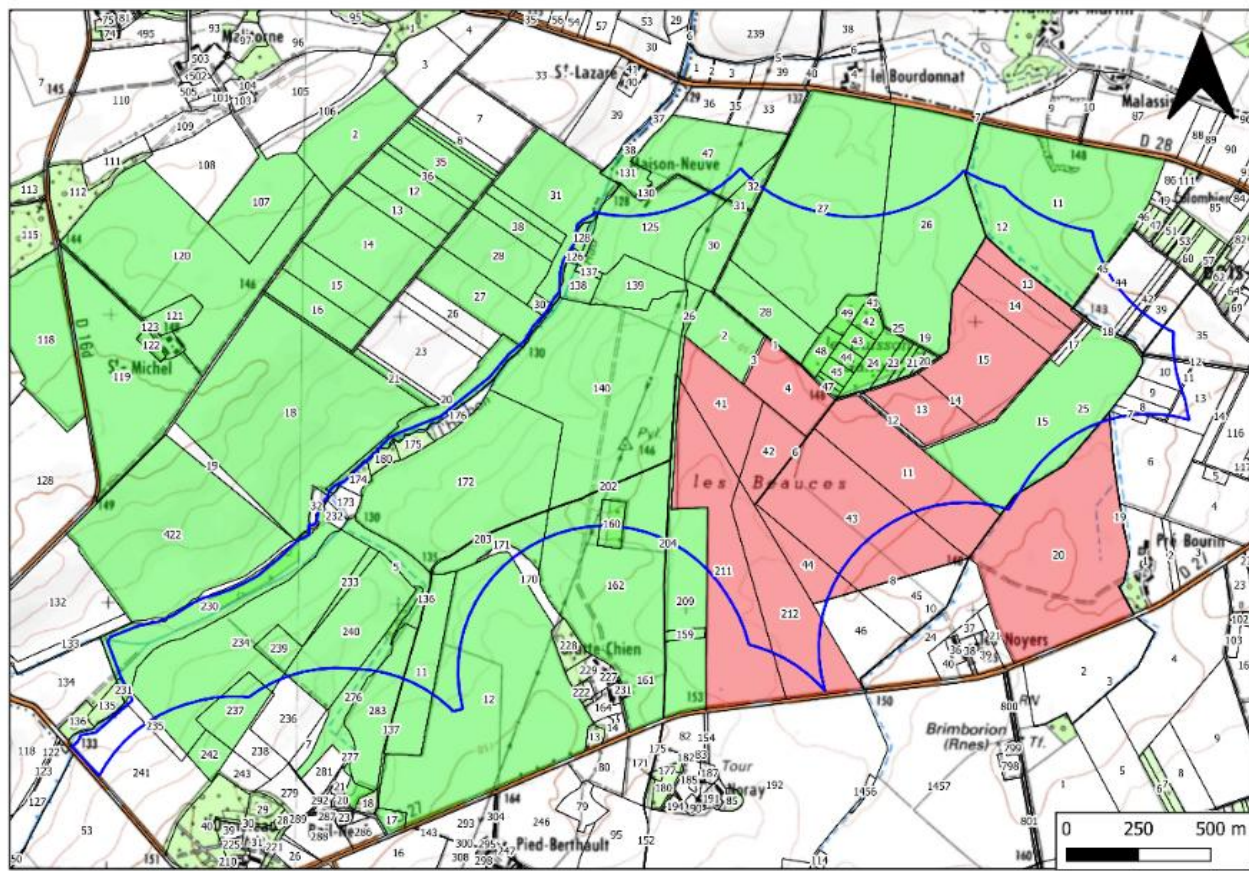
- Création d'un poste 225/90/20 kV (*mise en service prévue en 2030*)
 ⇒ **312 MW de capacité S3REnR à terme**

L'ÉNERGIE
D'AGIR



Présentation de la synthèse des études

Foncier

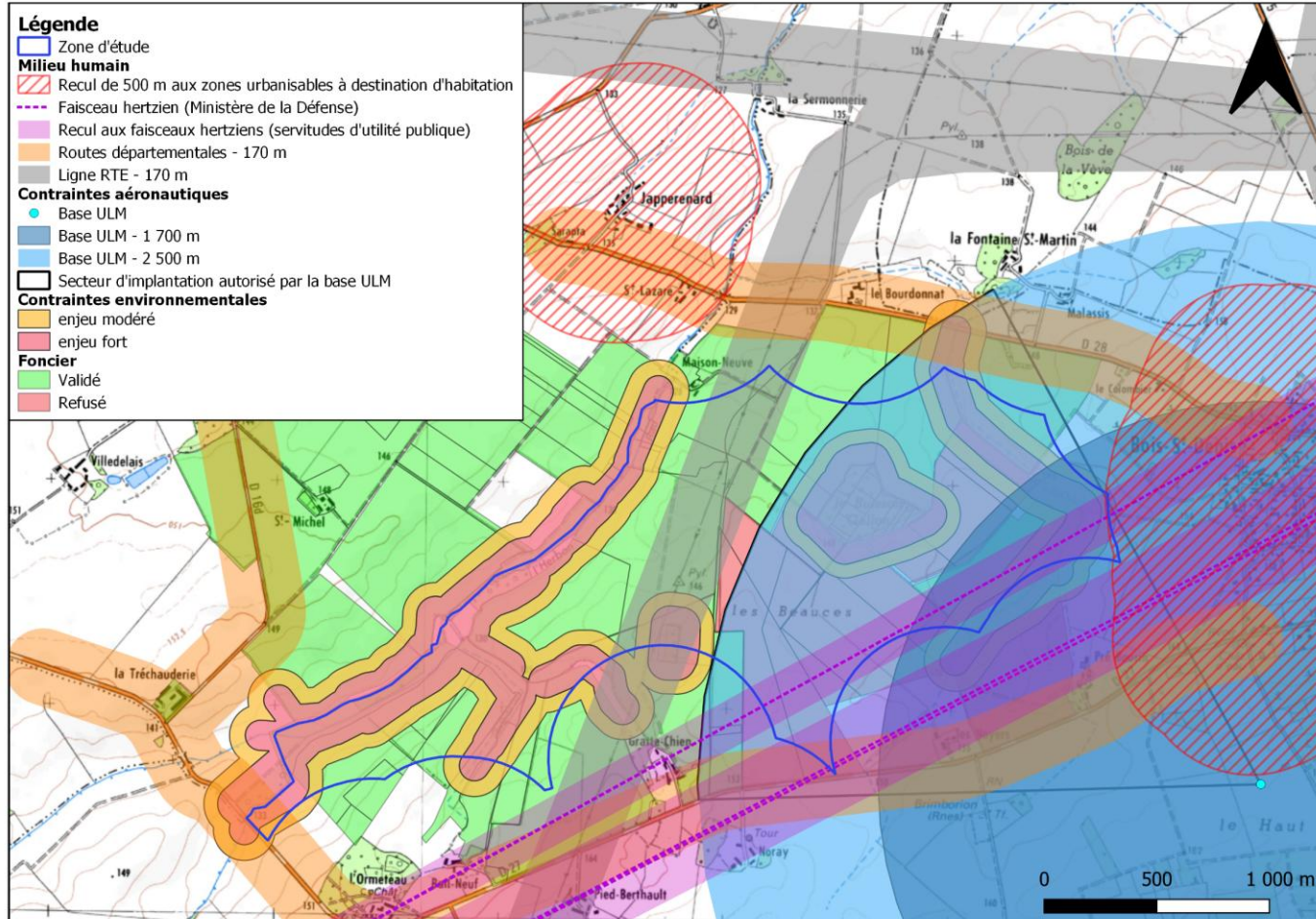


L'ÉNERGIE D'AGIR

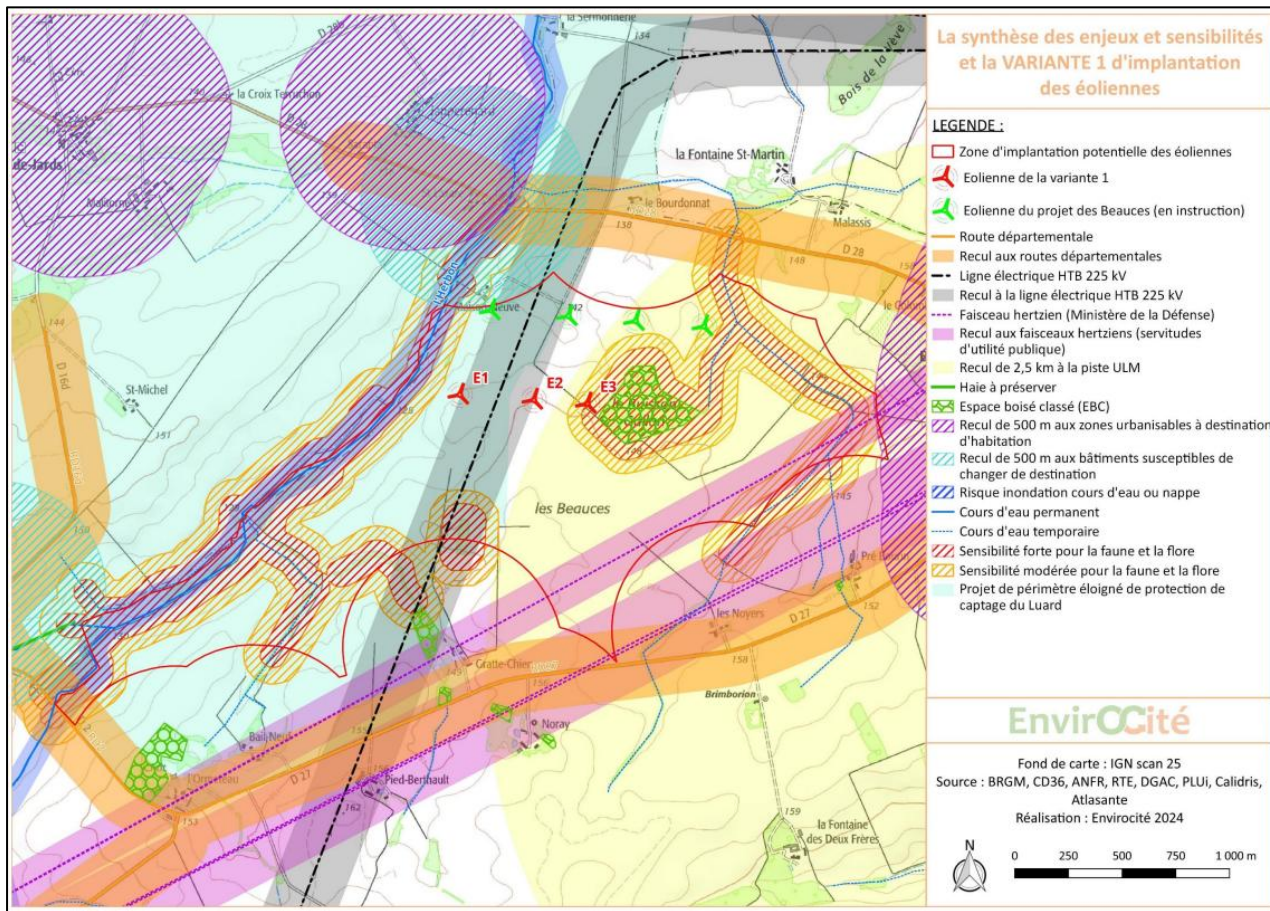


Définition de l'implantation des éoliennes

Définition de l'implantation des éoliennes



Variante 1



Milieu physique :

- Emprise aménagée sur les sols + importantes (3 éoliennes)
- Évitement des aménagements au niveau de l'Herbon et des fossés d'écoulement temporaire
- E1 dans périmètre éloigné captage

Milieu humain :

- Emprise aménagée sur les parcelles agricoles + importantes (3 éoliennes)
- Nombre d'éoliennes plus important, impacts acoustiques plus forts

Milieu naturel :

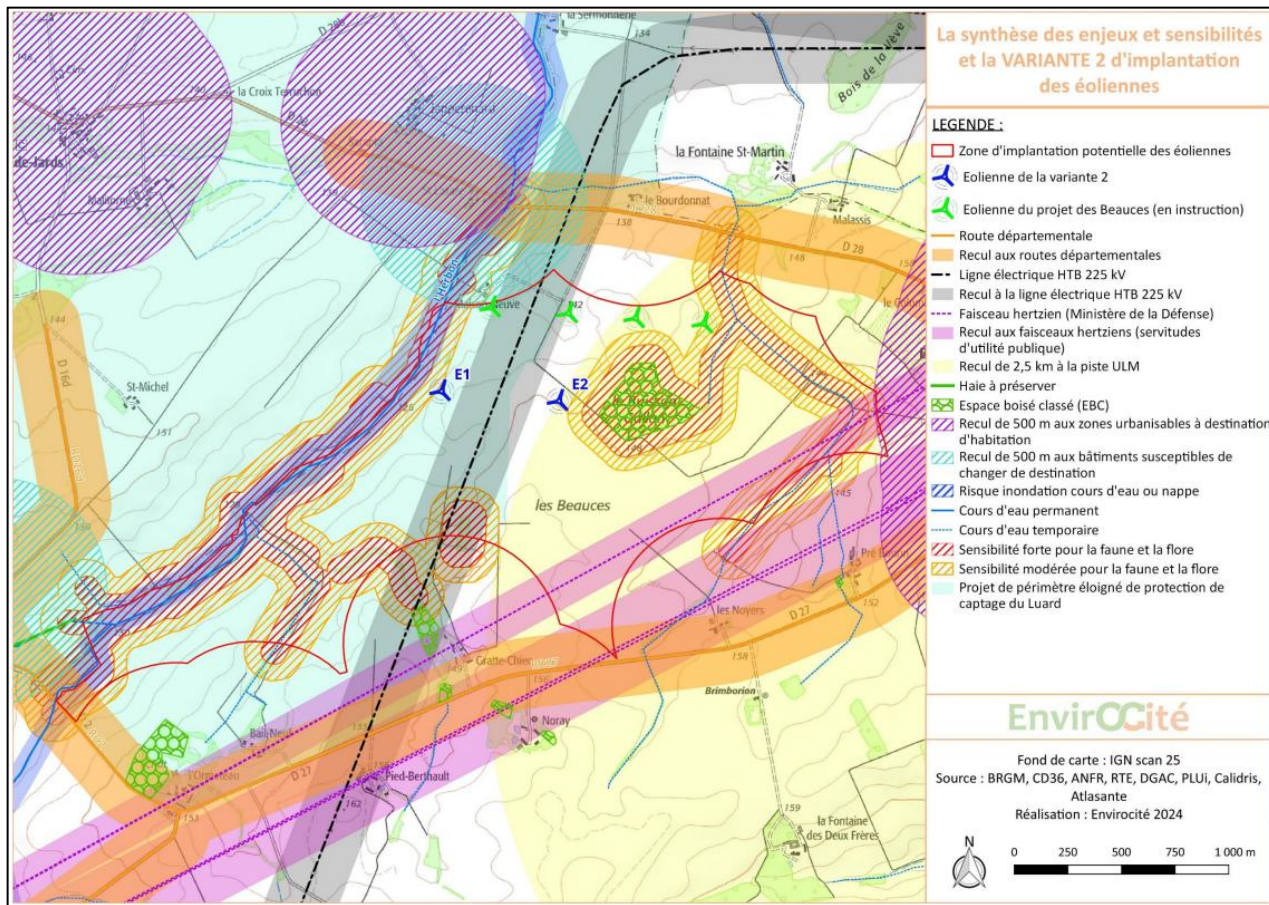
- Toutes éoliennes > 200 m Herbon
- E3 < 100 m boisement central

Paysage/patrimoine :

- Emprise visuelle + importante car 3 éoliennes
- Implantation cohérente avec projet des Beauces

Puissance électrique :

- 3 éoliennes de 3,6 MW (10,8 MW)



Milieu physique :

- Réduction de l'emprise aménagée sur les sols
- E1 proche de l'Herbon
- E1 dans périmètre éloigné captage

Milieu humain :

- Réduction de l'emprise aménagée sur les parcelles agricoles

Milieu naturel :

- Toutes éoliennes > 200 m Herbon
- E2 < 200 m boisement central

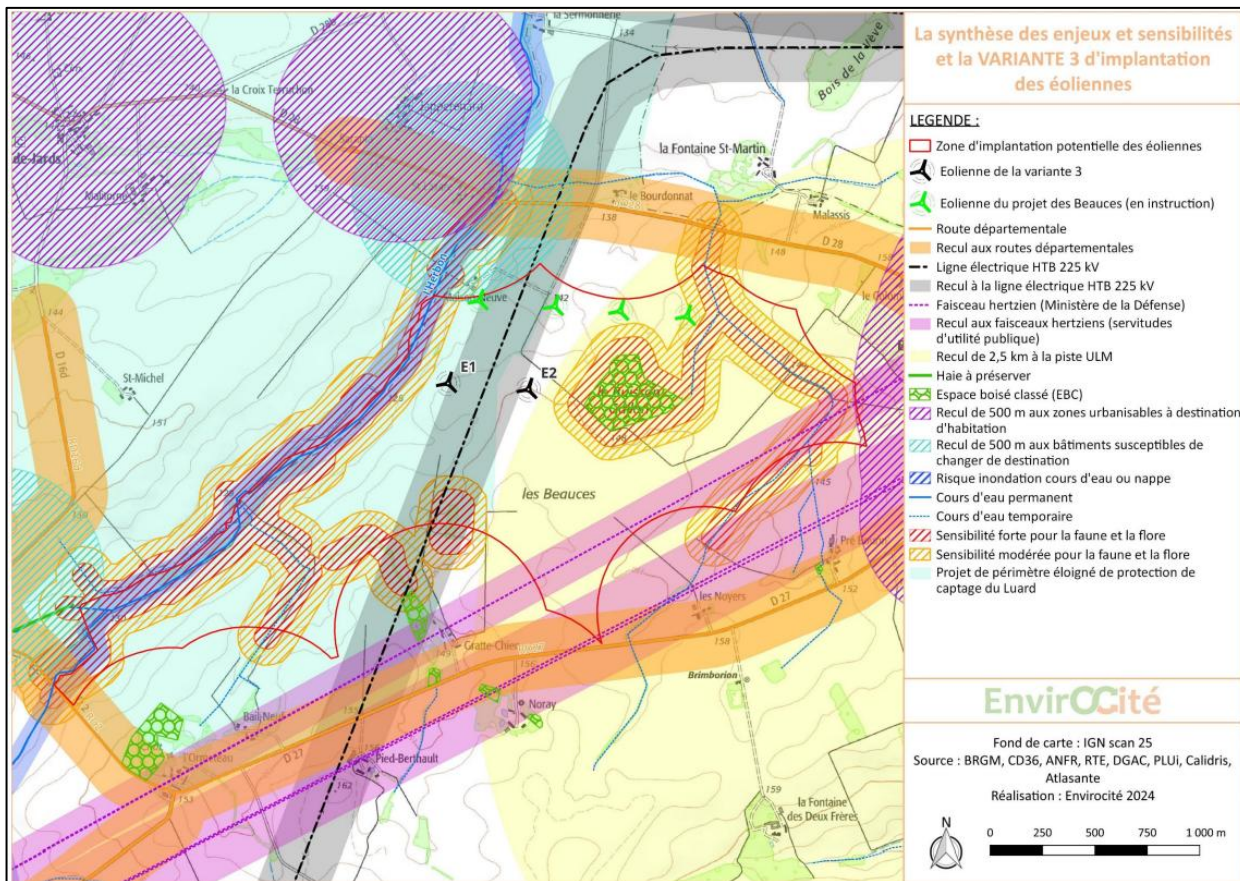
Paysage/patrimoine :

- Emprise visuelle - importante car 2 éoliennes
- Espacement inter-éolien > projet des Beauces

Puissance électrique :

- 2 éoliennes de 3,6 MW (7,2 MW) plus éloignées l'une de l'autre (moins d'effet de sillage)

Variante 3



Milieu physique :

- Réduction de l'emprise aménagée sur les sols
- Evitement des aménagements au niveau de l'Herbon et des fossés d'écoulement temporaire
- E1 dans périmètre éloigné captage

Milieu humain :

- Réduction de l'emprise aménagée sur les parcelles agricoles

Milieu naturel :

- Toutes éoliennes > 200 m de l'Herbon et boisement central

Paysage/patrimoine :

- Emprise visuelle - importante car 2 éoliennes
- Implantation cohérente avec projet des Beauces

Puissance électrique :

- 2 éoliennes de 3,6 MW (7,2 MW)

Implantation finale



Les installations et aménagements des parcs éoliens des Beauces et des Sècherons

LEGENDE :

- Mât d'éolienne
- Fondation d'éolienne
- Limite de survol des pales
- Poste de livraison électrique (PDL)
- Réseau électrique inter-éolien
- Plateforme permanente
- Zone de maintenance en pied de mât d'éolienne
- Chemin d'accès existant renforcé
- Chemin d'accès permanent créé
- Aménagement temporaire (chantier)

EnvirOCité

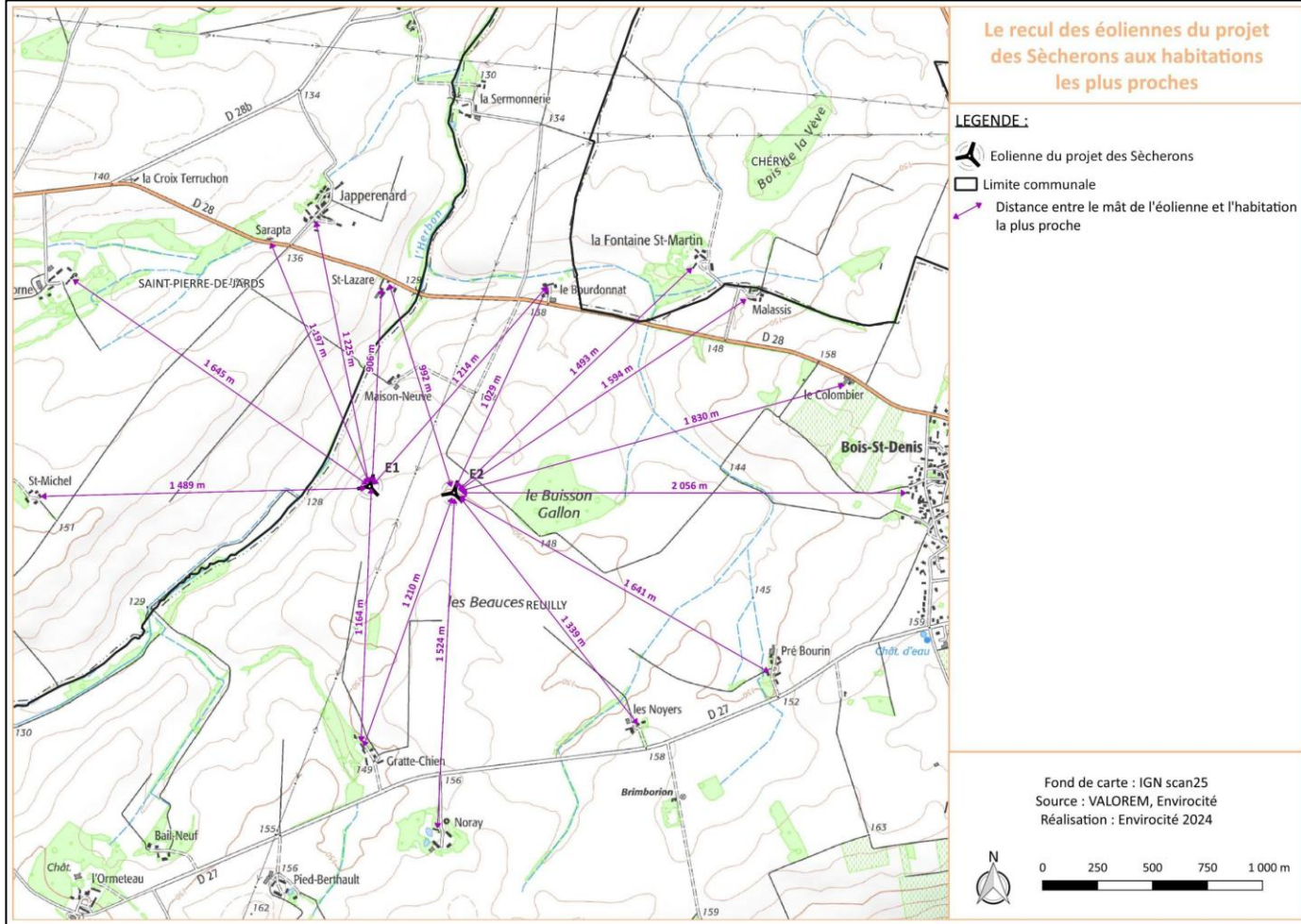
Fond de carte : Google satellite

Source : VALOREM

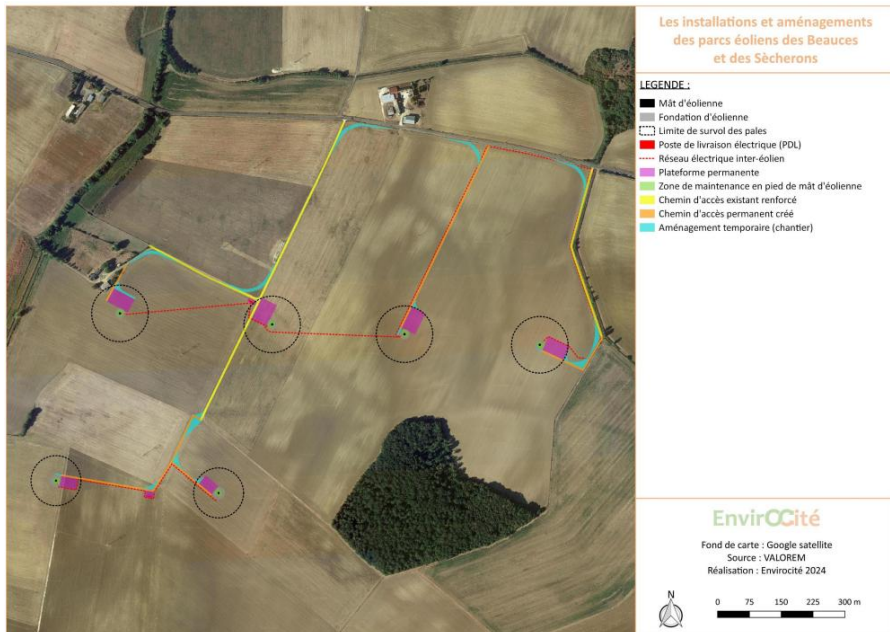
Réalisation : Envirocité 2024



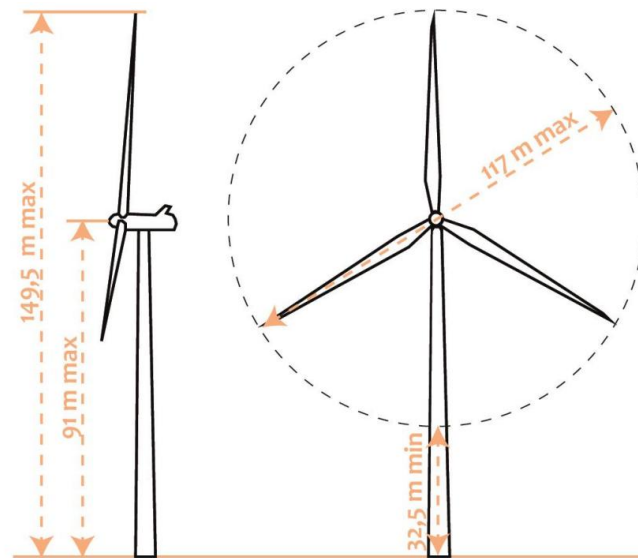
Implantation finale



Implantation finale



CARACTÉRISTIQUES DE FONCTIONNEMENT	
Puissance nominale maximum	3,6 MW
Vitesse de vent au démarrage	3 m/s
Vitesse de production nominale	10 m/s
ROTOR	
Nombre de pales	3
Diamètre du rotor maximum	117 m
MÂT	
Type de mât	Tubulaire
Hauteur au moyeu maximale	91 m
Hauteur totale maximale	149,5 m
Hauteur de garde au sol minimale	32,5 m
Couleur	Gris RAL 7035
Régulation de puissance	Contrôle dynamique et individuel des pales
Protection anti-foudre	Paratonnerres dans les pales du rotor
	Mise à la terre des composants électriques



Caractéristiques

Puissance

Nombre d'éoliennes

2

Puissance Unitaire (MW)

3,6

Puissance totale (MW)

7,2

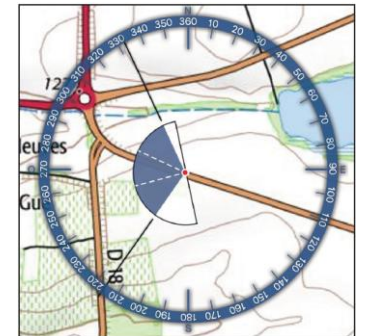
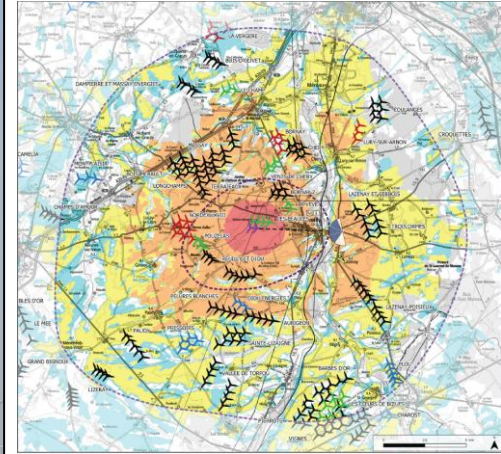
Production estimée (MWh)

15 300

Présentation de photomontages



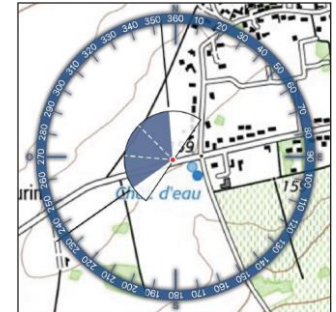
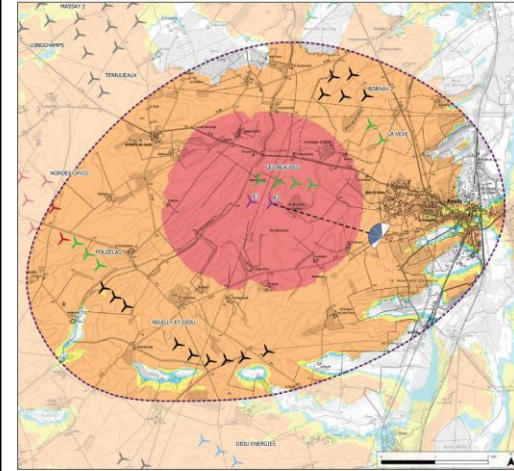
Photomontage n°10 : Perception depuis la RD23 à l'est de Reuilly



Présentation de photomontages



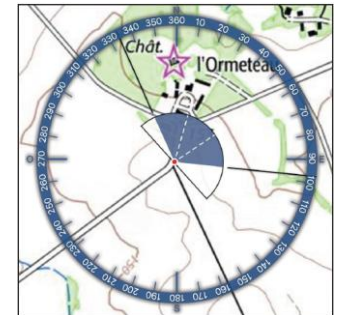
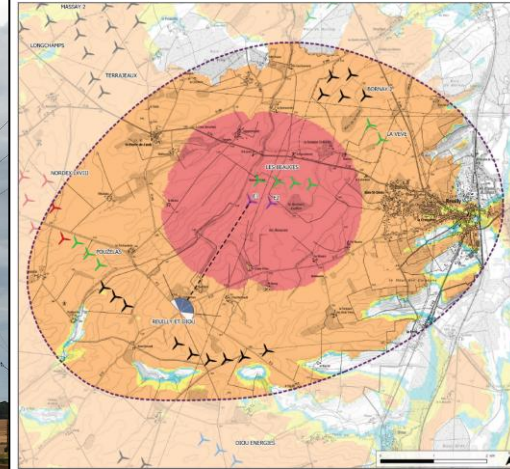
Photomontage n°25 : Perception depuis la sortie sud-ouest du bourg de Reuilly



Présentation de photomontages



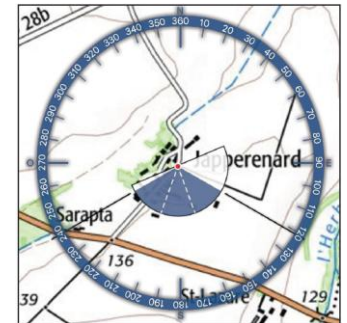
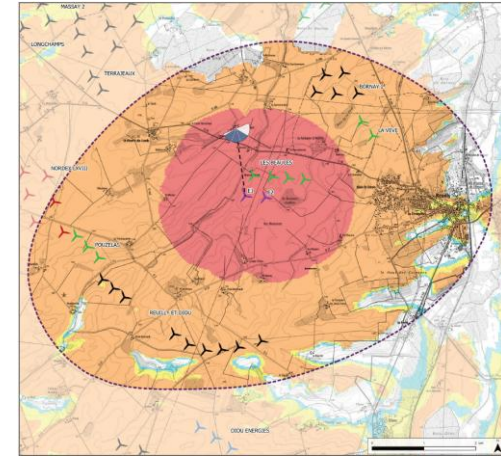
Photomontage n°37 : Perception depuis la RD27 au sud de l'Ormeteau



Présentation de photomontages



Photomontage n°46 : Perception depuis les abords de Japperenard



L'ÉNERGIE D'AGIR



6. Enjeux socio-économiques et coût prévisionnel

Enjeux socio-économiques et coût prévisionnel

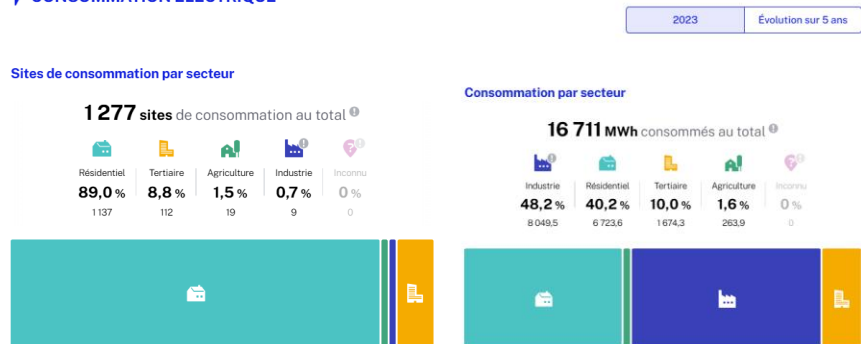


Emissions de CO₂ Évitées

- Le projet éolien permettra d'éviter chaque année l'émission de 702,3 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.
- Sur une durée de vie de 25 ans, ce sont au total 17 558 tonnes de CO₂ qui seront évitées grâce à la production électrique issue du parc éolien par rapport au mix électrique français.

Production équivalente à leur consommation électrique moyenne de Reully et de la Communauté de communes (Cdc) du Pays d'Issoudun

⚡ CONSOMMATION ÉLECTRIQUE



Reully

59 883 MWh produits



16 711 MWh consommés



Cdc

426 862 MWh produits



124 380 MWh consommés



Bilan de mon territoire - Enedis

La production du parc sera de 15 300 MWh/an et représentera 91,5 % de la consommation électrique de la commune soit 12 % de la communauté de communes

Coût de l'investissement globale pour un projet éolien de 7,2 MW de puissance installée est de 11 960 000 €

Enjeux socio-économiques et coût prévisionnel



Retombées fiscales

Comme toute activité économique implantée sur un territoire, l'éolien génère de la fiscalité locale, sous forme de taxes et d'impôts, payés par la société de projet.

TFBP : taxe foncière sur les propriétés bâties

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

En K€/an	Commune	Cdc	Département	Région	Etat	Total des retombées fiscales
Taxe foncière	4,6	1,5	-	-	0,2	6,3
CFE	1,3	2,3	-	-	0,1	3,7
IFER	12,8	31,9	19,2	-	1,9	65,8
CVAE	1,5	3,8	2,3	0,1	0,3	8
Total des retombées fiscales	20,2	39,5	21,5	0,1	2,5	83,8

NB : 3^{ème} année d'exploitation (abattement de 40% de la Taxe foncière les 2 premières années)

L'ÉNERGIE D'AGIR



Merci de votre attention